

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2021

Présents : Jonathan ARANDA, Carine BOISSY, Pascal CHASSERIAUD, Christophe COGNET, Fabienne DEGRAVE, Fabienne FERRAN, Ludivine GRESSIER, Pascale LABEDENS, Jean-Marie LE LAY, Françoise LERDA, Joël PÉRISSÉ, Jean-Claude PONCÉ, Danièle POUUEY MIDANET, Damien SABATHÉ, Franck SCHERRER.

Excusés :

Secrétaire de séance : Françoise LERDA.

19h30, le quorum est atteint. La séance peut commencer.

1- Approbation du compte-rendu du conseil précédent

Le compte-rendu du conseil municipal du 01/04/2021 ayant été transmis aux conseillers municipaux par courriel le 07/04/2021, Madame le Maire demande l'approbation de ce document. Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- Travaux du logement communal de la Poste

Madame le Maire, ayant invité auparavant les membres du conseil municipal à se déplacer au logement communal de la Poste pour une brève visite des lieux, informe qu'un masseur-kinésithérapeute est intéressé pour installer son cabinet professionnel dans ce bâti communal. Elle précise que la commission travaux s'est réunie le 20 avril dernier pour lister les travaux à réaliser.

Elle ajoute que la dernière rénovation complète du logement date d'une vingtaine d'années et indique que le loyer actuel est de 650 €.

Elle énumère les travaux que la commune devrait effectuer pour remettre le bien en état et accueillir ce professionnel :

- enlèvement des papiers peints et rénovation des murs, plafonds et portes en peinture dans tout le logement ;
- changement des radiateurs ;
- pose d'une porte entre la salle d'attente (salle-à-manger) et la cuisine ;
- réalisation d'un sanitaire adapté aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant ;
- pose d'éléments de cuisine et d'un nouveau plan de travail ;
- pose d'une petite rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite entre la salle de rééducation (actuellement salon) et le couloir desservant les toilettes du rez-de-chaussée ;
- goudronnage d'une partie de la cour permettant une meilleure accessibilité à l'entrée du cabinet.

Mme le Maire informe le conseil municipal que, dans un courriel du 27 avril, le futur locataire s'engage à prendre en charge :

- l'électricité, l'informatique et l'éclairage ;
- l'installation d'une enseigne lumineuse à la condition que le conseil municipal l'y autorise ;
- l'installation d'une plaque avec ses nom et profession devant un pilier d'entrée côté rue à la condition que le conseil municipal l'y autorise ;
- l'installation d'un petit comptoir d'accueil ;
- l'installation de carrés de mousse dans la salle de rééducation (salon), ainsi que dans les 4 box de soins (chambres) ;
- l'équipement d'étagères dans les placards des box de soins.

M. PÉRISSÉ a demandé des devis auprès d'entreprises mais n'a pas pu contacter tous les corps de métiers.

Le montant des travaux prévus s'élèverait entre 25 000 € et 30 000 €.

Mme le Maire demande l'avis du conseil municipal quant à l'opportunité d'effectuer la réfection totale de ce bien communal et d'y réaliser des travaux d'accessibilité afin de permettre l'installation d'un masseur-kinésithérapeute dans le village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents la décision d'engager des travaux au logement communal de la Poste et autorise Madame le Maire à signer les devis relatifs à la réfection de ce logement ainsi qu'à engager les démarches pour rendre l'accessibilité du logement aux personnes à mobilité réduite.

Quant aux installations d'enseigne et de plaque professionnelle à l'extérieur du bâtiment, après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents la décision d'autoriser :

- la pose d'une enseigne lumineuse sur le mur côté rue de l'Église de manière à ne pas être touchée par les bus et camions,
- l'installation d'une plaque avec les nom et profession du locataire.

Mme la Maire prendra contact avec l'ADAC pour établir un bail professionnel.

Informations et questions diverses

TRAVAUX

*** Restauration des vitraux de l'église**

Mme le Maire informe que, par courrier du 20 avril 2021, Monsieur le Préfet l'a informée de l'acceptation du dossier de subvention déposé auprès de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 7 352,80 € HT concernant la restauration des vitraux de l'église.

Elle rappelle que la commune financera la somme de 17 153,73 € HT sur ses ressources propres. L'entreprise retenue doit nous informer de la période de début des travaux.

*** Voirie Route de SAINT-LEZER**

Les travaux de voirie de la route de SAINT-LEZER ont été réalisés les 16 et 19 avril en accord avec la mairie de VIC-EN-BIGORRE. La part de la commune de PUJO représente 6 267 € TTC.

*** Rénovation de l'agence postale**

Par courriel du 8 avril 2021, la commission départementale de présence postale territoriale (CDPPT) a rendu un avis favorable à la demande, effectuée en octobre 2020, relative aux travaux de rénovation de l'agence postale.

Cette commission accorde la somme maximale de 15 000 € de participation au financement des travaux, précision faite que le montant de la participation de la CDPPT ne peut pas dépasser 50 % du coût de l'opération.

Mme le Maire rappelle que les travaux consisteront à :

- abattre une cloison afin que le secrétariat bénéficie d'un espace de travail plus grand ;
- rénover l'éclairage et du chauffage ;
- installer un interphone vidéo à la place de la sonnette actuelle ;
- repeindre l'ensemble du local.

En complément de cette rénovation, la Poste prendra en charge :

- le remplacement du gros coffre-fort par un plus petit ;
- le remplacement du mobilier de l'espace postal.

M. PÉRISSÉ est chargé de démarcher les entreprises.

Réflexions sur le Plech

Mme le Maire souhaite que le conseil municipal se détermine sur des solutions à apporter pour éviter l'accueil de caravanes au Plech.

Pusieurs solutions sont évoquées :

- réduire le passage à l'entrée du « terrain de foot » tout en permettant le passage du tracteur tondeuse ;
- poser une borne amovible qui permettrait le passage du tracteur tondeuse ;
- creuser un large fossé autour du terrain ;

Une étude sur la mise en place d'une borne ou deux sera étudiée avec l'ADAC.

Tenue des commissions

Commission travaux : 20 avril sur le logement communal de la Poste.

Commission vie locale : 23 avril

*** illuminations de Noël :**

Mme GRESSIER présente au conseil municipal les propositions de décorations de Noël retenues par la commission vie locale :

- achat de 4 demi-arceaux lumineux de type « givre » à positionner autour de la fontaine pour un montant de 659,52 € ;

- achat d'une guirlande lumineuse de 20 m, 15 boules et 15 nœuds pour décoration d'un sapin de Noël pour un montant de 517,44 €.

- s'agissant de l'achat des décorations sur le mur de l'église et dans les arbres, Mme le Maire souhaite demander l'avis d'un technicien quant au coût annuel de pose et dépose de ces illuminations et sur la faisabilité de ces deux projets.

M. PÉRISSÉ est chargé de contacter un technicien.

*** réaménagement du Plech**

La commission vie locale se réunira le 2 mai pour définir la première phase des travaux du réaménagement du Plech (trois phases de travaux sont prévues).

Elections départementales et régionales :

Madame le Maire informe de la parution de la circulaire du 28/04/2021 relative à l'organisation des élections départementales et régionales, les 20 et 27 juin prochains.

Il y est notamment indiqué que le conseil scientifique recommande de solliciter en priorité des personnes vaccinées ou immunisées et à défaut de faire réaliser un dépistage dans les 48 heures précédant le scrutin.

A cette fin, il est demandé aux maires de recenser la liste des personnes assurant les scrutins à faire vacciner en priorité avant le 21 mai puis de remettre aux membres du bureau de vote une attestation de priorité d'accès à la vaccination.

Vente de bois

M. PÉRISSÉ informe que l'ONF procédera à une vente de bois aux enchères le 11 mai prochain sur les parcelles pujolaises.

Cérémonie du 8 mai 1945

M. LE LAY informe avoir pris contact avec l'association des anciens combattants d'Andrest (ADACA) ainsi qu'avec la FNACA du canton de Vic-en-Bigorre afin d'organiser avec la municipalité les cérémonies du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918.

La cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 se déroulera à Pujo le samedi 8 mai 2021 à 10h45.

Mme le Maire clôture la séance à 21h30.